

*La Convention regrette de constater qu'un trop grand nombre d'enfants en bas âge travaillent dans des usines au détriment de leur santé et de leur formation morale et religieuse, et désire ardemment voir le jour, ou les conditions économiques revenues à leur état normal, permettront aux chefs de famille de boucler leur budget sans recourir au travail de leurs enfants. La Convention fait appel aux bons sentiments de tous ceux qui ont à leur emploi des enfants, pour leur donner un travail en proportion à leur âge, les protéger contre les dangers de l'immoralité et leur faciliter l'instruction par des cours techniques donnés même à l'usine.*

Un autre enseignement important du Congrès des Trois-Rivières est contenu dans la 10<sup>e</sup> délibération, qui a fait appel à tous les ouvriers canadiens pour qu'ils se soustraient "à l'ingérence étrangère ou américaine pour la direction et l'administration de leurs affaires" et à tous les ouvriers catholiques "pour leur demander instamment de se grouper dans des unions autonomes et pleinement conformes à leurs aspirations nationales et religieuses"; aussi dans sa 18<sup>e</sup> délibération, où le Congrès "se prononce catégoriquement contre les grèves de sympathie", qu'il dénonce avec raison comme "immorales", tout en demandant que les "unions ouvrières appuient et soutiennent, par tous les moyens justes et légitimes, les demandes et démarches d'une union auprès des patrons et des ouvriers exerçant le métier couvert par cette union."

Enfin, nous aurons signalé les délibérations les plus notables du Congrès quand nous aurons mentionné la 19<sup>e</sup>, contenant une protestation des Unions ouvrières nationales et catholiques contre l'accusation fautive de ne pas protéger les ouvriers protestants, ceux-ci ayant reçu de l'Union nationale de la rive-sud des cartes de membres adjoints donnant plein droit à toute protection, qu'ils ont toujours obtenue de l'Union, du reste, et la 25<sup>e</sup>, qui demande aux autorités fédérales d'accorder une amnistie générale aux insoumis de la guerre, "considérant l'urgence de l'œuvre de la reconstruction sociale, la rareté de la main-d'œuvre dans toutes les industries, plus particulièrement dans l'agriculture, et la nécessité d'une plus grande production pour diminuer le coût élevé de la vie." Le gouvernement fera-t-il l'acte de clémence apaisante que lui demande le Congrès, ou continuera-t-il à appliquer les sanctions qu'il a jugées nécessaires au respect de la loi et de l'autorité? Il faudrait être plus au courant des choses de la politique que nous ne le sommes pour hasarder une opinion sur ce grave et délicat sujet.

Revenant à l'enseignement du Congrès des Trois-Rivières sur la question ouvrière, on peut dire qu'il a été remarquablement solide et fécond en directions salutaires. Au milieu des agitations